

## Un ensemble de signalisations verticales et de marquage au sol est décidé sur plusieurs carrefours de la commune

Absent excusé : Nicolas LERROL

En préambule, les élus approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du lundi 7 septembre 2015

### Finances Communales

#### Taxe d'aménagement

Les élus décident d'exonérer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 les abris de jardin de la taxe d'aménagement. Elle a rapporté 2.482 €. à ce titre en 2012 et 1.267 €. en 2013 mais vient grossir exagérément les coûts d'acquisition de ces abris de jardin et encouragent leur installation sans autorisation préalable pourtant indispensable.

#### Salles Multifonctions et Maison de l'Enfance-Jeunesse

Les offres reçues sont en cours d'analyse.

Un premier emprunt pour un montant de 1,3 M €. est souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

### Environnement et Espace Rural

Il est décidé l'acquisition d'un rotofil pour 708 €.H.T. auprès de la société Lanmeur Motoculture pour les agents du service technique afin de faciliter les travaux d'élagage.

Un ensemble de signalisation et de marquage au sol est commandé auprès de la société Ouest Signal pour 5.300 €.H.T. afin de sécuriser les carrefours de « Lanforchet », « Kerguédal » et « Rugéré ».

Les travaux routiers du programme 2015 sont achevés : une campagne de bi-couche a été effectuée pour 12.000 €. sur plusieurs secteurs en campagne.

Le pont de Troërin sera modifié à compter du lundi 5 octobre, empêchant la circulation de ce côté ouest, au Vereuri. Les travaux seront effectués avec les employés communaux et le Syndicat de l'Horn.

Des panneaux d'indication devenus illisibles seront repris prochainement.

Un effort sera porté sur l'embellissement de calvaires, en plus de celui de Kerellec.

Une réflexion est engagée pour numéroter des habitations dans les quartiers ruraux : Kerguédal-Kerillo-Ty Névez, Rugéré, Croas-Ar-Born.

Deux réunions sont programmées prochainement pour discuter des boues en place dans le plan d'eau et de la problématique cyanobactérie.

### Aménagement du Bourg-Urbanisme – Bâtiments Non-Sportifs

La commune compte 12.771 m<sup>2</sup> de surface bâtie ouverte en tout ou partie au public. Des bâtiments ont déjà été traités avec un accent porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : Vestiaires de Foot rue Bel Air et rue Général de Réals, Chapelle Sainte-Anne de Tromeur, Mairie, Salle des Sports rue Bel Air, Atelier des Services Techniques – espace matériels, Allée de Pétanque, Atelier des Travaux Manuels. Une demande de prolongation de l'Agenda d'accessibilité Programmée pour les personnes à mobilité réduite est sollicitée auprès des services de l'Etat pour les bâtiments suivants : Espace Jacques de Menou, bâtiments publics à disposition de l'Ecole sous convention, chapelle de Lambader, bibliothèque, Presbytère.

Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales est établi avec modélisation des réseaux. Des préconisations sont données pour reprendre le dimensionnement de canalisations à l'occasion de travaux sur la chaussée.

Les travaux de viabilité de la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement de Pen Ar Harden sont en cours pour une mise à disposition des terrains début 2016.

#### **Intercommunalité**

Madame Nadia Crenn est désignée comme représentante au SDIS (Service d'Incendie et de Secours) pour la promotion du volontariat sapeur-pompier

#### **Actions culturelles-Bâtiments et Espaces de Sports et de Loisirs**

Les associations employant des salariés doivent proposer une complémentaire santé : le 24 octobre se tiendra une réunion d'information à ce sujet.

Une visite d'une aire de camping-car est programmée samedi 3 octobre prochain à Plougonvelin pour les membres de la commission.

#### **Actions Sociales et Solidarité**

Le guide de l'action sociale est en projet par les membres de la commission.

Le columbarium est agrandi au cimetière avec 18 cavurnes supplémentaires.

Une aide financière a été apportée pour les déplacements du Centre Aéré.

#### **Affaires Scolaires et Enfance**

Jeudi 15 octobre se tient une réunion salle de motricité de l'Ecole sur le thème de l'Autorité Parentale à laquelle le grand public est convié. 63 questionnaires ont été réceptionnés sur ce sujet. Deux sessions de formation Bafa sont proposées à la Maison Familiale Rurale de Landivisiau pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Renseignements et inscriptions à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (tél. : 02.98.68.42.41).

Jeudi 15 octobre à Landivisiau est proposée salle Yves Quéguiner une réunion d'information sur le baby-setting.

Mardi 13 octobre prochain à 20 h à l'Espace Jacques de Menou se tient la première réunion sur le Plan Educatif Local avec les partenaires publics, pour constituer le Comité de Pilotage.

#### **Information-Communication**

La réflexion sur le futur Plouvorn Infos annuel est en cours avec l'appui de la société Apaloosa de Plouigneau. Les commissions doivent adresser leur compte-rendu annuel et les photos pour le 20 octobre.

Le nouveau site internet doit être en fonction pour mars 2016.

#### **Intercommunalité**

Une centralisation des services postaux de la commune est en cours sur Saint-Pol de Léon. Une réunion est programmée le 6 octobre prochain à Quimper. Les élus font part de leur inquiétude sur l'avenir de la présence postale à Plouvorn aujourd'hui réduite à 15 heures seulement avec une fermeture très regrettable de 15 jours l'été dernier, à ne surtout pas renouvelée.

---

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 2 novembre 2015 à 19 h en Mairie.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 21 septembre 2015</p>	<p>Le lundi vingt-huit septembre deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 22 <i>Votants :</i> 22 <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0</p>	<p><u><i>Etaient présents :</i></u> BOULAIRE Véronique, CRENN Nadia, JAFFRES Nadine, COMBOT Estelle, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie France, PAGE Hélène, PICHON Marie-Christine, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p>
<p><b>Délibération N°</b> 2015 09 06</p>	<p><u><i>Absent excusé :</i></u> Nicolas LERROL</p> <p><u><i>Secrétaire de séance :</i></u> M. Grégory BODERIOU</p>

**Objet :** **Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 1.300.000,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la Salle Multifonctions et Maison de l'Enfance-Jeunesse**

*Monsieur Jean Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la commission des « Finances Communales »*

PRESENTE le dossier de financement de la Salle Multifonctions et Maison de l'Enfance-Jeunesse.

PRECISE que la commune doit solliciter un emprunt à hauteur de 1.300.000 €. à cet effet et présente les propositions recues en Mairie.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

DECIDENT que l'emprunt présenté ci-dessous est souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 1.300.000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

*Durée de la phase de préfinancement :* de 3 à 12 mois

*Montant de l'emprunt :* 1.300.000 €.

*Durée d'amortissement :* 25 ans

*Périodicité des échéances :* Semestrielle

*Index :* Livret A

.../...

.../...

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire et constant

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des services de l'Etat et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 28 septembre 2015

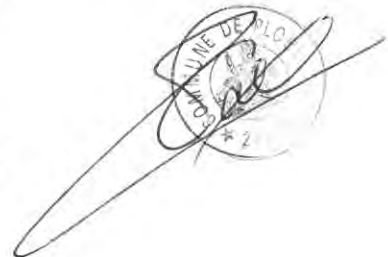
**François PALUT, Maire de PLOUVORN**

---

Certifié exécutoire par transmission électronique à la Préfecture de Quimper le mardi

29 septembre 2015 ; et affichage le mardi 29 septembre 2015

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Lundi 21 septembre 2015	Le lundi vingt-huit septembre deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
<b>Membres :</b>  En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 22 Pour : 22 Abstention : 0	<u>Etaient présents</u> : BOULAIRE Véronique, CRENN Nadia, JAFFRES Nadine, COMBOT Estelle, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie France, PAGE Hélène, PICHON Marie-Christine, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
<b>Délibération N°</b> 2015 09 07	<u>Absent excusé</u> : Nicolas LERROL  <u>Secrétaire de séance</u> : M. Grégory BODERIOU

### **Objet : Acquisition d'un rotofil**

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

DECIDENT l'acquisition d'un rotofil auprès de l'entreprise Lanmeur Motoculture de Lanmeur pour assurer des travaux d'élagage par les employés communaux.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de l'entreprise Lanmeur Motoculture de Lanmeur et de toute autorité qualifiée.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article N° 21578 « *Autres matériels et outillages de voirie* » du programme d'investissement N° 32 « *Service Technique* » du budget de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 28 septembre 2015

**François PALUT, Maire de PLOUVORN**

Certifié exécutoire par transmission électronique à la Préfecture de Quimper le mardi 29

septembre 2015 ; et affichage le mardi 29 septembre 2015

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 21 septembre 2015</p>	<p>Le lundi vingt-huit septembre deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 22 <i>Votants :</i> 22 <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> 0</p>	<p><u><i>Etaient présents :</i></u> BOULAIRE Véronique, CRENN Nadia, JAFFRES Nadine, COMBOT Estelle, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie France, PAGE Hélène, PICHON Marie-Christine, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p>
<p><b>Délibération N°</b> 2015 09 05</p>	<p><u><i>Absent excusé :</i></u> Nicolas LERROL</p> <p><u><i>Secrétaire de séance :</i></u> M. Grégory BODERIOU</p>

**Objet : Application de la Taxe Locale d'Aménagement.**

*Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;  
Vu la délibération portant référence N° 2011-11-01 en date du 23 novembre 2011,  
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

DECIDENT de maintenir sur tout le territoire communal un taux de **3 %**.  
Cette décision sera reportée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

DECIDENT d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme :

1. constructions de service public ou d'utilité publique
2. locaux d'habitation et d'hébergement financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
3. surfaces des exploitations agricoles et des centres équestres destinés à abriter les produits de l'exploitation agricole, les animaux et le matériel agricole
4. reconstruction d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans
5. reconstruction de locaux sinistrés
6. constructions inférieures ou égales à 5 m<sup>2</sup>

.../...

.../...

7. constructions dans des zones définies : Opérations d'Intérêt National, Zones d'Aménagement, Concerté, Périmètre de Projet Urbain Partenarial, Plan de Prévention des Risques

8. 100 % de la surface taxable de l'abri de jardin soumis à déclaration préalable.

PRECISENT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des services de l'Etat instructeurs des autorisations d'urbanisme et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 28 septembre 2015

**François PALUT, Maire de PLOUVORN**

---

*Certifié exécutoire par transmission électronique à la Préfecture de Quimper le mardi 29*

*septembre 2015 ; et affichage le mardi 29 septembre 2015*

*Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation :</b> Lundi 21 septembre 2015	Le lundi vingt-huit septembre deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
<b>Membres :</b>  En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 22 Pour : 22 Abstention : 0	<u>Etaient présents</u> : BOULAIRE Véronique, CRENN Nadia, JAFFRES Nadine, COMBOT Estelle, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie France, PAGE Hélène, PICHON Marie-Christine, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
<b>Délibération N°</b> 2015 09 09	<u>Absent excusé</u> : Nicolas LERROL <u>Secrétaire de séance</u> : M. Grégory BODERIOU

**Objet : Réalisation d'un Agenda d'accessibilité de Patrimoine**

*Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;*

*Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;*

*Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;*

*Considérant l'article L. 111-7-5-1 du Code de la Construction et de l'habitation qui fait obligation au propriétaire ou exploitant d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'une installation ouverte au public (IOP) qui ne répondait pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité, d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée ;*

*Considérant l'arrêté du 27 avril 2015, relatif à la demande de prorogation de délai de dépôt pour les Ad'AP pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.*

*Entendu l'intervention de Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire exposant les raisons qui nécessitent la demande de prorogation de délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité de patrimoine de la commune.*

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

AUTORISENT Monsieur le Maire à demander une prorogation de délai de six mois pour le dépôt de cet agenda d'accessibilité programmée de patrimoine

AUTORISENT également Monsieur le Maire, à déposer au terme du délai qui sera octroyé par Monsieur le Préfet du Finistère, l'Agenda d'Accessibilité Programmé de Patrimoine de la commune de Plouvorn.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/09/2015

Reçu en préfecture le 29/09/2015

Affiché le

ID : 029-212902100-20150928-DEL20150909-DE

.../...

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 28 septembre 2015

**François PALUT, Maire de PLOUVORN**

---

*Certifié exécutoire par transmission électronique à la Préfecture de Quimper le mardi*

*29 septembre 2015 ; et affichage le mardi 29 septembre 2015*

*Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

